Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 748: Groupe de Grancy : réfugiés en Suisse : au-delà du noir et blanc

Artikel: Courrier des lecteurs : les réfugiés en noir et blanc

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017169

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHAPITRE 3

Courrier des lecteurs: les réfugiés en noir et blanc

Connaître les données statistiques et les règles juridiques ne suffit pas à comprendre le problème des réfugiés. La perception qu'ont du phénomène de larges secteurs de l'opinion publique est une composante essentielle de ce problème.

Cette perception, nous avons tenté de la cerner à travers le Courrier des lecteurs de quelques journaux romands. Avec un double objectif: d'une part mettre en lumière les arguments les plus souvent utilisés, ceux qui révèlent les blocages et les réactions sensibles de l'opinion; d'autre part esquisser les mécanismes de la polémique et montrer comment la vision d'un problème se construit sous l'effet des passions.

Les lettres de lecteurs donnent un éclairage particulier et partial. Les résultats de deux sondages d'opinion que nous mentionnons en fin de chapitre offrent une image plus fidèle de l'attitude de l'opinion publique à l'égard des réfugiés.

En 1983 les occasions offertes à la presse d'évoquer le problème des réfugiés n'ont pas manqué. Citons pour mémoire les difficultés d'accueil de cantons romands; la campagne électorale de Vigilance à Genève sur le thème des faux réfugiés; la revision de la loi sur l'asile et le refus par le peuple de la naturalisation facilitée aux étrangers de la deuxième génération et aux réfugiés.

Le débat autour de ces événements a incité de nombreux lecteurs à prendre la plume. Les lettres prises en considération — 75 au total, 36 défavorables aux réfugiés, 39 favorables — ont été publiées entre janvier 1983 et mars 1984.

A. LE DISCOURS ANTI-RÉFUGIÉ

Remarquons d'abord que les termes grossiers et insultants sont rares — «sauvages d'Asie», «Noirs ... flemmards», «fumistes», «marginaux», «basanés», «parasites», «clique étrangère» ne sont relevés qu'une fois. On ne peut pas en conclure que les auteurs ont une attitude modérée à l'égard des réfugiés; les rédactions opèrent sans doute un tri et écartent les lettres franchement haineuses ou grossières.

Certains articles rédactionnels, en particulier ceux de journaux à faible diffusion, présentent des arguments nettement plus virulents.

Toutes les lettres retenues font explicitement mention des réfugiés et cer-

taines d'entre elles amalgament réfugiés et étrangers, confusion fréquente de la part des lecteurs sympathisants de l'Action nationale ou de Vigilance.

Les faux réfugiés

Tout le monde ou presque reconnaît implicitement le droit à l'asile pour celui qui est persécuté dans son pays. Mais cette reconnaissance reste abstraite et les candidats actuels sont plus souvent perçus comme de faux réfugiés.

Ce terme lui-même est rarement défini mais, d'une façon générale, le faux réfugié est celui qui vient en Suisse pour profiter des richesses du pays et non pour fuir une persécution. Les lecteurs défavorables aux réfugiés considèrent comme une évidence l'existence de nombreux faux réfugiés; ils ne distinguent d'ailleurs pas les candidats à l'asile, au sujet desquels les autorités ne se sont pas encore prononcées, et les réfugiés admis comme tels.

Le faux réfugié abuse du droit d'asile, il profite indûment de notre hospitalité et de notre générosité: bref il est un parasite.

«(...) des centaines de gens qui, pour des raisons quelconques, voire futiles, empruntent l'étiquette fallacieuse de "réfugiés", s'engouffrent dans notre pays avec pour seul objectif de profiter au mieux de notre hospitalité» (La Liberté, 1er décembre 1983).

Méfions-nous

Quand il s'agit de critiques, la distinction entre vrai et faux réfugié perd singulièrement de son importance. Celles qui reviennent sans cesse sont «paresseux», «lâche», «ingrat» et parfois même «dangereux».

La paresse est un défaut fréquemment mentionné. Le réfugié est perçu comme un être peu attiré par le travail et habile à tirer parti de notre sens de l'hospitalité: «Réfugiés? C'est bien le mot! Ils habitent à l'hôtel, sans travail, mais nous leur donnons de l'argent de poche, tous les mois» (La Liberté, 28 juillet 1983).

Avec cela, on les trouve ingrats. Non seulement ils sont accueillis chez nous «à ne rien faire», mais certains se permettent des critiques: «Mais de là à ce que les requérants d'asile se permettent de protester (...) parce qu'ils estiment qu'il n'y a pas assez de diversification dans les menus offerts, je proteste et me révolte. (...) il y a une chose que j'aurais faite à leur place, en reconnaissance envers leur terre d'asile et ses habitants: je l'aurais "bouclée"» (La Liberté, 15 mars 1983).

Parfois on leur reproche d'avoir quitté leur pays, de s'être soustraits au devoir de combattre les causes de leur infortune: «Nous nous devons (...) de les inciter, non à se planquer, mais au courage et à la lutte» (L'Hebdo, 28 juillet 1983).

Le réfugié est souvent perçu comme un être dangereux. La délinquance croissante n'est-elle pas le fait des étrangers? «(...) avec ces réfugiés, on ne sait jamais, il faut se méfier» (Tribune-Le Matin, 9 octobre 1983). A ce chapitre, c'est le nombre qui, semble-t-il, fait problème. Leur «venue massive» est perçue comme une invasion; certains craignent de voir se former des ghettos. Ils mettent en péril notre identité nationale: «D'ici dix à vingt ans, la Suisse n'existera plus, ce sera un pays international» (24 Heures, 8 octobre 1983). Et plus encore «si trop d'eau "mouille le vin", la quintessence de son authentique saveur en sera altérée» (La Suisse, 19 avril 1983).

Des concurrents et des privilégiés

Si le réfugié n'est pas dénoncé comme un paresseux vivant à l'hôtel, il l'est alors comme un concurrent des Suisses sur le marché du travail ou dans la quête d'un logement.

Et là les milieux favorables aux réfugiés sont mis en question: «Qui prêche (...) la libre entrée des réfugiés devrait en premier lieu s'employer à enrayer le chômage et la crise du logement» (Tribune de Genève, 19 avril 1983).

Une partie des lecteurs estime que l'aide aux réfugiés est accordée au détriment de ressortissants suisses qui en auraient également besoin: «(...) des réfugiés qui ont droit à tout, surtout aux appartements qu'on ne donne pas aux Suisses» (Aînés, juillet 1983).

D'autres lecteurs estiment que les réfugiés bénéficient d'une situation plus favorable que certains Suisses. «(...) la plupart des réfugiés touche des allocations (...) et vit avec plus d'argent que bien des vieux Suisses» (24 Heures, 8 octobre 1983). On reproche à ces «privilégiés» de ne pas faire de service militaire et, en général, de n'être astreints à aucun devoir envers la communauté.

D'autres lecteurs sont encore plus catégoriques: «En fait ces réfugiés sont des fils ou filles de familles riches, et beaucoup d'entre eux arrivent chez nous en avion» (Voix ouvrière, 5 mai 1983).

Plus prosaïquement, on trouve que les réfugiés nous coûtent cher: «Faudra-t-il s'endetter jusqu'au cou pour qu'un jour il y ait 10 000 Noirs aux Pâquis?» (L'Hebdo, 18 août 1983).

Réagir à temps

Beaucoup de lecteurs éprouvent le besoin de se justifier. Ils affirment que leur attitude ne résulte pas d'une xénophobie primaire ou d'un sentiment raciste mais est le résultat d'une appréciation «réaliste» de la situation: le pays est petit et peuplé, la crise économique s'aggrave, les réfugiés sont trop différents de nous pour espérer s'intégrer un jour. «Faut-il vraiment taxer

de xénophobie, voire même de haine raciale ceux qui osent rappeler que se montrer accueillants et généreux n'est pas non plus se laisser implacablement envahir et submerger?» (Tribune de Genève, 19 avril 1983). Il est donc nécessaire de réagir pour éviter que le problème ne devienne insoluble.

L'éventail des solutions proposées va des mesures indéterminées pour rendre l'accueil plus restrictif et la Suisse moins attractive à l'expulsion pure et simple: «C'est par sensiblerie laxiste que nous ne mettons pas à la porte des centaines de faux réfugiés» (La Suisse, 13 février 1983).

De façon générale, il faut limiter, voire diminuer le nombre des réfugiés en Suisse: une solution déjà préconisée à l'égard des étrangers résidant dans notre pays. A cet égard la nostalgie est tenace: «Il est presque trop tard pour un nouveau mais plus dur M. Schwarzenbach» (24 Heures, 26 octobre 1983) ou encore «Espérons un nouveau M. Schwarzenbach et que cette fois le peuple ait le courage de ses opinions» (24 Heures, 8 octobre 1983).

B. LE DISCOURS PRO-RÉFUGIÉ

Ce discours, pour sa plus grande part, semble n'exister que comme réaction au discours anti-réfugié. Il s'agit de prendre la défense des réfugiés injustement attaqués ou d'invoquer les raisons morales qui condamnent le niveau plutôt matérialiste de l'argumentation anti-réfugié.

Certaines lettres vont plus loin et sont de véritables attaques personnelles contre les lecteurs critiques à l'égard des réfugiés.

En revanche d'autres écrivent dans le seul but de corriger une erreur flagrante relevée sous la plume d'un anti-réfugié.

Une détresse véritable

Le discours pro-réfugié s'inscrit en contrepoint des arguments avancés par les détracteurs des candidats à l'asile. Les réfugiés sont «pauvres», «désespérés», «malheureux», «victimes», «proscrits», «pauvres diables». On insiste sur le drame qu'ils vivent, sur leur solitude en Suisse, sur l'angoisse face à une réponse à leur requête qui se fait attendre, sur l'incompréhension, voire la haine, qu'ils rencontrent alors qu'ils «sont partis de chez eux avec le grand espoir d'un accueil humain ailleurs» (La Liberté, 19 mars 1983).

Leur exil est justifié par des exemples de violation des droits de l'homme, notamment en Turquie et au Zaïre. Certains lecteurs admettent l'existence de faux réfugiés: ce n'est qu'une infime minorité qui doit être démasquée car elle nuit aux vrais réfugiés.

Contrepoint toujours: les réfugiés ne sont pas responsables des problèmes économiques actuels. La Suisse est même assez riche pour faire plus encore en leur faveur.

Une exigence morale

Un engagement chrétien, humanitaire ou même politique justifie l'intervention des lecteurs pro-réfugiés.

«En ce temps où l'afflux des réfugiés suscite parfois une certaine crispation, voire même un phénomène de rejet, il n'est pas inutile de rappeler aux chrétiens que l'Evangile nous demande avec insistance de pratiquer l'Hospitalité» (La Liberté, 26 octobre 1983). «Et alors que l'on ne cesse de dénoncer les "abus", les "faux réfugiés", les "réfugiés économiques", que l'on suscite ainsi des réactions de rejet dans la population, on ferme pudiquement les yeux sur l'arrivée de capitaux et de tortionnaires en fuite…» (Tribune de Genève, 7 avril 1983).

Si, pour certains, l'accueil des réfugiés est un défi à relever, une incitation à vivre et à agir selon les préceptes chrétiens, pour d'autres il est l'occasion d'affirmer une «solidarité profonde (...) pour leur éviter d'être renvoyés dans l'indifférence et l'égoïsme» (Le Courrier, 31 mars 1983).

Un argument revient très fréquemment, celui de «La Suisse, terre d'asile», image traditionnelle qui doit être préservée: «Il est triste de constater que l'atmosphère hostile sévissant actuellement autour de la question du réfugié africain va probablement ternir irrémédiablement la réputation de longue date de la Suisse comme terre d'asile» (La Suisse, 17 mars 1983).

Critique des critiques

Plusieurs lettres énoncent d'abord des critiques ou des condamnations, plus que des prises de position directes à l'égard des réfugiés.

Elles traduisent une réaction de colère, de tristesse ou de dégoût suscitée par la lecture d'une lettre défavorable aux réfugiés. Le propos est parfois à la limite de la correction: «citoyens plumitifs racistes», «propos imbéciles et intolérables»; on ne craint pas de faire allusion au racisme et au nazisme.

Certains articles de presse et des émissions TV sont critiqués parfois par des réfugiés eux-mêmes ou par des travailleurs sociaux: «Qu'il s'agisse d'organiser des "Chaînes du bonheur" ou d'illustrer d'autres festivités en faveur des réfugiés, on se sert de réfugiés "blancs". Par contre lorsque le problème d'affluence est invoqué ce sont les réfugiés noirs qui, miraculeusement, deviennent majoritaires au mépris des statistiques officielles» (Le Courrier, 11 mars 1983).

Les mises au point proviennent généralement de collaborateurs des services d'aide aux réfugiés.

Enfin, certains réfugiés apportent leur témoignage (conditions de vie, brimades etc.) ou rappellent que les Africains en Suisse peuvent aussi être diplomates ou hommes d'affaires.

En guise de solution, on demande l'engagement de fonctionnaires supplémentaires, la cessation de toute collaboration économique et diplomatique avec les pays d'origine des réfugiés, le paiement par ces derniers pays des frais qu'ils occasionnent aux pays d'accueil.

C. RADIOGRAPHIE D'UNE POLÉMIQUE

Extraire les arguments de leur contexte, comme nous l'avons fait, c'est certes enlever beaucoup de force de conviction à la démonstration du lecteur, mais c'est permettre de dégager les registres, les niveaux, les thèmes de ce débat.

La manière dont les arguments sont introduits, l'objectif poursuivi par l'auteur de la lettre, les références qu'il emploie sont des composantes essentielles du discours que nous allons analyser. Nous pouvons le caractériser comme un discours de nature polémique.

La référence à l'actualité

Les événements internationaux ne sont guère mentionnés et l'actualité politique suisse (la revision de la loi sur l'asile, par exemple) est superbement ignorée. Par contre le fait divers et l'actualité locale font davantage réagir les lecteurs.

Au chapitre des événements «marquants», mentionnons une grève de la faim de réfugiés à Fribourg, l'installation d'un groupe de réfugiés dans un village fribourgeois, la comparution d'une réfugiée devant un tribunal, une bagarre impliquant un Turc etc.

Ces «événements» sont montés en épingle; ils deviennent l'illustration d'une règle générale. Par ailleurs il s'agit très souvent de simples ragots, des on-dit qui acquièrent le statut de faits incontestés.

La généralisation systématique et abusive est chargée de sous-entendus: les étrangers dont il est question dans les faits rapportés ne sont souvent pas des réfugiés ni même des demandeurs d'asile, mais le contexte de la lettre le laisse croire néanmoins.

Les références à l'histoire

Si l'actualité ne suffit pas à la démonstration, l'histoire fourmille d'exemples permettant de juger la situation actuelle. Cette manière de faire est répandue chez les sympathisants des réfugiés: les erreurs passées ne doivent pas être répétées. Ainsi les allusions au refoulement des Juifs pendant la seconde guerre mondiale ne manquent pas.

Le même fait historique peut d'ailleurs servir simultanément les deux camps: ainsi un lecteur estime ridicule de comparer les réfugiés huguenots

aux requérants zaïrois d'aujourd'hui — sous-entendu faux réfugiés; un autre rappelle que les ancêtres de bien des familles genevoises sont des réfugiés — sous-entendu leurs descendants feraient bien de s'en souvenir.

Le règne de la confusion...

A la lecture de ces lettres on est vite frappé par le manque de clarté et la confusion qu'elles reflètent. Après quelques lignes, il est bien souvent impossible de savoir si on parle de réfugiés, de travailleurs clandestins ou d'étrangers en général: ces gens entrent en Suisse clandestinement, souvent à l'aide de complices, travaillent au noir et touchent l'aide publique — ce qui leur permet d'accepter de bas salaires et de concurrencer les travailleurs honnêtes —, traînent dans les bistrots et contribuent à la montée de la délinquance.

De même, la confusion est presque permanente entre les réfugiés ayant obtenu l'asile politique et les candidats en attente d'une décision. A la limite, chaque Africain ou Asiatique croisé dans la rue devient un réfugié.

Ces amalgames ne sont d'ailleurs pas le propre des seuls adversaires des réfugiés. Ainsi ce lecteur qui assimile les travailleurs clandestins aux demandeurs d'asile et qui dénonce l'exploitation dont ils sont l'objet de la part de patrons peu scrupuleux (La Liberté, 19 mars 1983).

... et des slogans

Dans la polémique, le slogan prend le pas sur l'argumentation. A l'affirmation «La barque est pleine» répond en écho la conviction que «La tradition humanitaire de la Suisse est en péril».

Mieux que de longues explications, ces propos situent ceux qui les utilisent et closent l'argumentation en point d'orgue. Le martèlement du slogan veut susciter le ralliement. C'est un cri de guerre qui permet aux partisans des deux bords de se compter.

Dans cette bataille verbale, le détail et la subtilité n'ont pas cours. L'argument-massue a plus d'impact dans l'espace limité d'une lettre de lecteur. C'est pourquoi celle-ci est le lieu privilégié de la simplification grossière.

Attaques personnelles

Le faux réfugié est constamment dénoncé, mais la notion n'est jamais définie. Logiquement le faux réfugié n'existe pas: soit il s'agit d'un candidat à l'asile et l'autorité compétente va statuer sur la validité de sa demande — et précisément la loi ne considère pas comme réfugiés les personnes ayant choisi l'exil pour des motifs économiques; soit il s'agit d'un réfugié ayant

obtenu l'asile et on ne voit pas en quoi il pourrait être traité de faux réfugié.

La polémique n'a rien à faire de ces distinctions: d'un côté l'on trouve ceux pour qui tout réfugié ou presque est un imposteur; de l'autre, ceux pour qui tout candidat est un persécuté qu'il faut sauver.

Le renvoi de l'argument à l'adversaire est une technique polémique fort prisée. On se débarrasse ainsi d'une étiquette négative en la faisant porter à celui qu'on veut dénigrer: «Les xénophobes, ce sont les étrangers (...) qui s'empressent de manifester (...), de faire la grève de la faim (...). Ceux qui (...) tuent nos policiers...» (L'Impartial, 23 janvier 1984). «Le danger ne nous vient pas des réfugiés et autres étrangers, il nous vient de ces braves citoyens plumitifs-racistes et aigris par la vie» (L'Hebdo, 11 août 1983).

Il est plus frappant de dire «Vous êtes un âne car vous n'aimez pas les réfugiés» que «Les réfugiés me sont sympathiques».

Ces attaques personnelles sont révélatrices du registre dans lequel se déroule la polémique: en lisant une lettre ou un article avec lequel ils sont en désaccord, les gens se sentent agressés et éprouvent le besoin de se défendre. Ce ne sont pas deux opinions échangées mais deux façon de penser qui s'affrontent.

Dans cette perspective, le camp des pro-réfugiés se sent plus souvent attaqué que celui des anti-réfugiés qui, eux, réservent leurs coups aux réfugiés d'abord.

Le blocage

Dans la polémique, les camps opposés usent des mêmes procédés: simplifications, débordements, sous-entendus, procès d'intention, mauvaise foi... La polémique polarise les positions; une opinion intermédiaire, nuancée devient impossible.

La polémique s'auto-alimente. Les arguments avancés de part et d'autre tout au long de l'année 1983 n'ont pas évolué.

Chacun campe sur ses positions, sûr de ses convictions, imperméable à l'argumentation adverse et, ce qui est plus grave, aux changements intervenus dans la réalité. Le blocage est donc parfait.

Les propos d'une assistante sociale l'illustrent bien: «Il devient difficile d'imaginer une solution constructive à certains problèmes que la Suisse rencontre en matière de politique d'asile. En effet, si le réfugié ne travaille pas, il vit aux crochets des Suisses, si au contraire il occupe un poste de travail, il devient alors un voleur d'emploi» (Réfugiés, un autre regard, OSAR, juin 1984).

Sous le régime de la polémique, toute tentative d'ouvrir le débat est pratiquement vouée à l'échec; ceux qui s'y risqueraient sont contraints de prendre parti pour l'un ou pour l'autre camp. S'ils ne le font pas, les protagonistes le feront pour eux. Il n'y a pas d'espace ouvert à une troisième position.

D. ET LA MAJORITÉ SILENCIEUSE?

En contraste avec les opinions radicales d'une minorité, voici la position de l'opinion publique telle qu'elle apparaît dans les sondages. En 1981 et en 1984, l'Office central suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a réalisé dans toute la Suisse deux sondages presque identiques sur la base d'un échantillon de 1000 personnes. On peut ainsi suivre l'évolution de l'opinion publique durant ces trois ans où la situation et le nombre de réfugiés ont tant changé (voir au verso).

En général, les réponses ne dépendent pas du sexe du répondant. En revanche, les jeunes, les universitaires et les bénéficiaires de revenus aisés sont plus favorables aux réfugiés.

En dehors de ces variations, le sondage de 1981 présente une population dans l'ensemble favorable aux réfugiés et à la politique d'accueil de la Confédération. Les chiffres détaillés montrent les mêmes résultats dans l'ensemble de la Suisse (à quelques pour-cents près), sauf pour une question où 20% des Tessinois estiment qu'il faut être restrictif à l'égard des réfugiés d'une autre race.

En 1984, les chiffres ont évolué en défaveur des réfugiés, mais contrastent encore fortement avec le sentiment de lassitude exprimé dans le courrier des lecteurs.

En ce qui concerne les questions posées uniquement en 1984, les réponses à la première montrent clairement que les trois-quarts des répondants ne différencient pas les notions de requérant et de réfugié ayant obtenu l'asile, du moins s'ils devaient avoir un contact personnel avec l'un d'eux. Les réponses à la seconde révèlent, très schématiquement, que 25% des personnes interrogées pensent que les réfugiés sont surtout des «faux» réfugiés, alors que 33% pensent qu'ils sont des «vrais» réfugiés. Une question semblable posée en 1981 eût permis de savoir si la notion de faux réfugié, tant mentionnée dans la polémique actuelle, avait déjà cours il y a trois ans.

Il est intéressant de constater qu'un sondage effectué en été 1984 par l'Illustré, avec des questions très semblables, donne des résultats tout à fait concordants avec ceux que nous présentons ici. En plus, il révèle qu'une large majorité des répondants estime que l'intégration de réfugiés africains ou asiatiques est très difficile et que la situation économique actuelle ne permet pas de fournir du travail aux requérants et aux réfugiés. Enfin, selon ce sondage, 70% de la population estiment que la Suisse est fidèle à sa vocation de terre d'asile pour les réfugiés.

~	TOOT	10110
<i>1</i> 11		IONS
	11:.71	11111

QUESTIONS	RÉPONSES EN %						
		1981		1 -	1984	*	
	oui	non		oui	non		
Connaissez-vous personnellement un ou plusieurs réfugiés, c'est-à-dire des gens qui ont dû quitter leur patrie, pour des raisons politiques surtout?	34,4	65,6		36,3	63,5		
Accueilleriez-vous sans plus un réfugié chez vous, pour quelques semaines?	51,3	46,5		42,4	55,8		
Trouvez-vous que la Suisse accueille plutôt trop peu de réfugiés, plutôt trop ou plus ou moins le bon nombre?	trop peu 15,8	trop 21,7	assez 61,1	trop peu 14,4	trop 42	assez 41,6	
En tant que pays neutre et économiquement riche, devrions-nous plutôt faire davantage pour les réfugiés que d'autres nations, à peu près autant ou bien devrions-nous être plutôt plus réservés que d'autres dans l'accueil des réfugiés?	davantage 25,6	autant 54,2	moins 19		_		
Dans la liste ci-dessous, quelle attitude trouvez-vous la meilleure pour nous à l'égard de réfugiés qui nous sont totalement étrangers par l'origine et la race? — Nous devrions accueillir les réfugiés sans tenir aucun compte							
de leur origine ni de leur race		65,3			50,6		
des réfugiés d'autre race et origine		23,6			33,4		
soient étrangers par la race et l'origine		9,6			14,7		
En Suisse vivent quelque 40 000 réfugiés auxquels la Confédération a accordé le droit d'asile. Mais plusieurs milliers de ces réfugiés vivent aussi chez nous en ayant demandé le droit d'asile et sans qu'il soit encore décidé s'ils pourront rester. Si vous entrez/entriez en contact personnel avec des réfugiés, cela fait-il une différence pour vous s'ils ont reçu l'asile ou s'il l'ont seulement demandé?		_		oui 24,8	non 74,3		
A votre avis, pourquoi des réfugiés cherchent-ils à se faire accepter en Suisse? Est-ce					•••		
— «surtout pour des raisons politiques?» — «surtout pour des raisons économiques?»		:			33,9 25,8		
- «surtout pour des raisons économiques?» - «surtout pour des motifs personnels?»		_	1.		8,2		
— «ou bien y a-t-il diverses raisons qui s'additionnent?»		-		I	42,8		